

Les cimetières sur le Chemin des Dames

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02001627

Date de l'enquête initiale : 2003

Date(s) de rédaction : 2003

Cadre de l'étude : patrimoine funéraire Chemin des Dames

Auteur(s) du dossier : Inès Guérin

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic

Désignation

Dénomination : cimetière

Aires d'études : Grand Laonnois

Historique

Du 2 août 1914 au 11 novembre 1918, la France connaît 1560 jours de combats qui font un million et demi de morts dans le camp français, un million pour les Anglais, deux millions pour les Allemands. Entre un tiers et un quart des soldats n'ont jamais été identifiés. Il faut honorer d'une sépulture toutes ces victimes. Les tombes militaires sont de tradition récente. En effet, au 19e siècle, seuls les officiers reçoivent une sépulture individuelle, les soldats étant enterrés dans une fosse commune anonyme. Au début de la Première Guerre mondiale, les tranchées constituent pour la plupart des combattants français le lieu de sépulture. Devant le nombre sans cesse croissant de victimes, le Maréchal Joffre signe en 1915 une circulaire imposant la tombe individuelle et instaure la mention légale « mort pour la France ». Les soldats tombés au combat sont inhumés rapidement pour des questions évidentes d'hygiène, le plus souvent de façon individuelle, parfois dans des fosses communes quand la victime n'est pas identifiée ou lorsque le temps ne le permet pas. Des cimetières provisoires sont improvisés près des lieux de combats, dans les cimetières communaux ainsi qu'aux alentours des hôpitaux. Plusieurs sont présents sur le Chemin des Dames, notamment à Craonnelle, Oulches, Vaclerc. Une fois la guerre achevée, des nécropoles nationales sont créées à l'arrière de la ligne de front. Dès le début de la guerre, le service des sépultures militaires au Ministère des pensions, des primes et des allocations de guerre se charge du regroupement des corps et de leur identification, de l'organisation des cimetières et de la centralisation relative aux tombes isolées (selon la loi du 18 février 1916). Selon le décret du 31 juillet 1920, les « cimetières de guerre » deviennent nationaux et passent donc à la charge de l'Etat. Dès 1919, les travaux de terrassement pour le regroupement des corps des combattants exhumés dans les cimetières provisoires sont commandés par le Service de l'Etat Civil de la IIe Région Militaire pour des raisons d'entretien et de gardiennage. Les chantiers funéraires débutent sur le Chemin des Dames par Cerny et Pontavert. Ils se poursuivent en 1920 par Craonnelle et Soupir et s'achèvent entre 1922 et 1925 par Berry-au-Bac, Vailly-sur-Aisne... Les morts des batailles livrées entre Soissons et Reims sont alors rassemblés dans plus de vingt nécropoles nationales. Dix huit d'entre elles recueillent les victimes des combats du Chemin des Dames, étendues sur une surface totale de 28 hectares et renfermant les corps de 73 000 militaires français, alors qu'un grand nombre fut abandonné sur les lieux de bataille (Pontavert, Berry-au-Bac, Cerny-en-Laonnois et Craonnelle). Le terrain occupé par les cimetières militaires étrangers est concédé à chaque pays concerné. Selon l'article 225 du traité de Versailles, chaque pays s'engage à entretenir les tombes militaires étrangères dressées sur son sol. La sépulture perpétuelle est donc assurée par l'Etat dans les cimetières communaux où les militaires ont été inhumés au moment de leur décès par décret du 29 décembre 1915.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Le visiteur peut distinguer deux types de cimetières : nationaux et communaux. **Les cimetières français** La loi du 25 novembre 1918 crée une commission nationale des sépultures pour définir les principes architecturaux de base qui régissent l'aménagement des nécropoles nationales suivant ces impératifs : « une entrée marquée par deux portillons de bois, une allée centrale menant à un mât où flotte en permanence le drapeau national. De chaque côté, un ossuaire. Les

tombes, garnies d'un rosier polyantha à fleurs rouges, sont dotées d'un emblème religieux : croix latine, stèle isarélite, musulmane ou de libre penseur ». Ces règles sont appliquées dès les années 1930 : le modèle de croix blanche en ciment remplace alors les croix en bois. Chaque plaque fait apparaître le nom du défunt, son grade, son identité, son régiment, ses dates de naissance et de décès, suivis de la mention « mort pour la France ». Les corps des soldats n'ayant pu être identifiés sont rassemblés dans un ossuaire, clos d'un muret ; une stèle porte le nom des militaires dont la dépouille mortelle y repose. Les corps non identifiés sont souvent ceux de soldats enterrés par leurs camarades sur le front. **Les cimetières anglais** Les Anglo-saxons exigent que les défunts soient inhumés sur le lieu de leur première sépulture, d'où le nombre élevé de cimetière de taille parfois réduite. Les sépultures du Commonwealth sont organisées selon un modèle unique : ceinturée d'un mur bas, la nécropole rassemble des stèles en pierre dénuées de tout symbole religieux ; une croix monumentale trône au coeur de la nécropole. Chaque stèle, une par soldat, précise le nom du défunt, le badge de son régiment, ainsi que quelques mentions personnelles ajoutées par les familles. Les principaux cimetières anglais du Chemin des Dames sont ceux de Vendresse-Beaulne et La-Ville-aux-Bois-lès-Pontavert. Des parcelles sont réservées aux sépultures britanniques dans les cimetières communaux lorsque leur petit nombre ne permet pas la création d'une nécropole. **Les cimetières militaires allemands** Au début de la guerre, les Allemands victorieux prennent le temps d'enterrer leurs morts individuellement. Dans leurs cimetières, des emplacements sont réservés aux soldats ennemis. Les croix marquant l'emplacement des tombes, originellement en bois, sont remplacées par des croix en acier d'aspect volontairement austère. Chaque stèle matérialise l'emplacement de quatre tombes. Les principaux cimetières allemands du Chemin des Dames sont ceux de La Malmaison (Seconde Guerre mondiale) et de Cerny-en-Laonnois. Peu de soldats germaniques ont été rapatriés. Les tombes allemandes furent placées sous tutelle administrative française jusqu'en 1960. **Les cimetières communaux** Avant les conflits, les cimetières étaient situés autour de l'église. Une fois la guerre achevée, les lois hygiénistes imposent leur déplacement en périphérie des villages (afin de sauvegarder la nappe phréatique). Ce principe ne fut pas systématiquement respecté (Jumigny, Crandelain, Jouy). Les nécropoles communales sont systématiquement closes d'un mur en blocage de moellon. La présence d'une croix monumentale ou d'un monument mortuaire n'est pas répandue.

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre ; moellon

Décompte des œuvres : repérés 30 ; étudiés 17

Références documentaires

Documents d'archive

- DOUILLET, Edmond. **L'oeuvre des coopératives diocésaines : la reconstruction des églises dévastées, l'architecture religieuse nationale.** Amiens : Imprimerie Georges Degouy, [s.d.].
p. 41

Bibliographie

- ARNAUD, Alain. **Gloire à nos morts.** In *Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, Soissons : [s.n.], 1993, t. 38.
p. 193
- AUZELLE, Robert. **Dernières demeures, conception, composition, réalisation du cimetière contemporain.** Paris : [s.n.], 1965.
- BERTRAND, Régis. **Historique des cimetières.** Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Cimetières : mémoire des lieux, Musée des Arts et Traditions Populaires, Journée d'étude, [s.d.].
p. 5-12
- BEUZART, Marie-Sylvie, SARRAILH, Bernadette. **La commémoration et la mythification dans le paysage.** In *La Picardie dans la Grande Guerre 1914-1918*. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
p. 193
- DEFENTE, Denis (sous la dir. de). **Chemin des Dames de 1914 à 1918.** Paris : Somogy, 2003.
p. 134
-

HARDIER, Thierry. **Mourir sur le Chemin des Dames : le traitement des corps, les sépultures et monuments pendant la guerre.** In OFFENSTADT, Nicolas (sous la dir. de). *Le chemin des Dames, de l'événement à la mémoire.* Paris : Stock, 2004.
p. 226-243

- MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. **Le chemin des Dames, 1914-1918, les nécropoles nationales.** Coll. *Les Chemins de la Mémoire.* [s.l.] : [s.n.], [s.d.].

Illustrations



Vue générale du cimetière nationale de Craonnelle.

Phot. Inès Guérin

IVR22_20030203209NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

La Reconstruction sur le Chemin des Dames après la première guerre mondiale - dossier de présentation (IA02001620)

Édifices repérés et/ou étudiés :

Ancien cimetière communal de Craonne (IA02002076) Picardie, Aisne, Craonne

Cimetière communal de Berry-au-Bac (IA02001658) Hauts-de-France, Aisne, Berry-au-Bac, Derrière-l'Eglise

Cimetière communal et militaire de Craonnelle (IA02001871) Picardie, Aisne, Craonnelle

Cimetière d'Aizy-Jouy (IA02001638) Picardie, Aisne, Aizy-Jouy, Aizy

Cimetière d'Ostel (IA02001580) Hauts-de-France, Aisne, Ostel, rue du Château

Cimetière de Chavignon (IA02001732) Picardie, Aisne, Chavignon, rue Jules-Bouteille

Cimetière de Chevreigny (IA02001818) Picardie, Aisne, Chevreigny, rue du Cimetière

Cimetière de Colligis-Crandelain (IA02001832) Picardie, Aisne, Colligis-Crandelain, Colligis, rue du Chemin-Vert

Cimetière de Craonne (IA02001846) Picardie, Aisne, Craonne, rue du Cimetière

Cimetière de Jouy (IA02001641) Picardie, Aisne, Aizy-Jouy, le Toty

Cimetière de Paissy (IA02001632) Picardie, Aisne, Paissy

Cimetière de Pontavert (IA02001988) Picardie, Aisne, Pontavert, route de Guignicourt

Cimetière militaire britannique de La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert (IA02002022) Picardie, Aisne, La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert

Cimetière militaire britannique de Vendresse-Beaulne (IA02002009) Picardie, Aisne, Vendresse-Beaulne

Cimetière militaire dit nécropole nationale de Pontavert (IA02001969) Hauts-de-France, Aisne, Pontavert, route de Soissons

Cimetière militaire franco-allemand de Cerny-en-Laonnois (IA02001715) Picardie, Aisne, Cerny-en-Laonnois

Nécropole nationale de Berry-au-Bac (IA02001656) Hauts-de-France, Aisne, Berry-au-Bac, près du Canal latéral à l'Aisne, route de Gernicourt

Auteur(s) du dossier : Inès Guérin

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic



Vue générale du cimetière nationale de Craonnelle.

IVR22_20030203209NUCA

Auteur de l'illustration : Inès Guérin

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation